

## COMMISSION BANCAIRE ET FINANCIERE

Contrôle de l'information financière  
et des marchés d'instruments financiers

Etudes et documents : n° 13

Juillet 2000

### *Les communiqués relatifs aux résultats annuels 1999 des sociétés cotées au premier marché et au nouveau marché.*

#### **Le premier marché en bref ...**

- \* 94 % des sociétés cotées ont publié leur communiqué relatif à leurs résultats annuels dans le délai de trois mois (89 % en 1999).
- \* Le délai moyen de publication des communiqués annuels publiés en 2000 est de 79 jours après la clôture de l'exercice (79 jours en 1999).
- \* 88 % des sociétés mentionnent que les informations comptables présentées ont été vérifiées par le commissaire-reviseur (76 % en 1999).

#### **Introduction**

L'arrêté royal du 17 décembre 1998 (Moniteur belge du 16 janvier 1999) modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996<sup>1</sup>, a introduit l'obligation pour les sociétés cotées au premier et au nouveau marché, de publier un communiqué payant relatif à leurs résultats annuels et ce, dans un délai de trois mois à dater de la clôture de leur exercice. Ce communiqué doit au minimum contenir certaines données comptables obligatoires, un commentaire de ces données ainsi qu'une mention relative au contrôle des données comptables par le commissaire-reviseur.

---

<sup>1</sup> Arrêté royal du 3 juillet 1996 relatif aux obligations en matière d'information périodique des émetteurs dont les instruments financiers sont inscrits au premier marché et au nouveau marché d'une bourse de valeurs mobilières.

La Commission bancaire et financière a publié une étude (n° 8 – mai 1999) sur les premiers communiqués annuels publiés en 1999 en vertu de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 modifié.

Compte tenu de la date de modification de l'arrêté du 3 juillet 1996, l'étude n° 8 a porté sur les 114 sociétés, hors sicafi et pricaf, qui avaient publié un communiqué annuel après modification de l'arrêté royal. La présente étude, qui actualise celle publiée en mai 1999, couvre une année complète et porte sur les 130 sociétés belges cotées au premier marché, hors sicafi et pricaf, qui ont publié un communiqué annuel relatif à leur comptes annuels 1999. Elle porte, de façon plus limitée, sur les communiqués annuels publiés par les sociétés belges cotées au Nouveau Marché au cours de la même période.

Par ailleurs, quelques émetteurs ont pris l'habitude de publier deux communiqués relatifs à leurs résultats annuels, le premier étant le plus souvent qualifié de communiqué préliminaire. Pour les besoins de la présente étude, seul le communiqué publié conformément aux dispositions de l'arrêté a été retenu.

### **Données relatives au premier marché**

#### **1. Délais de publication**

##### **1.1. Ventilation mensuelle des publications**

La répartition des communiqués selon que la publication est intervenue un, deux ou trois mois après la clôture de l'exercice considéré donne la situation suivante :

*Tableau 1*

	<b>1999</b> (situation au 30 avril)		<b>2000</b> (situation au 31 mai)	
	<b>Nbre</b>	<b>%</b>	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
Les 1er et 2ème mois	16	14 %	16	12 %
Le 3ème mois	86	75 %	106	82 %
Après le 3ème mois	12	11 %	8	6 %
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>100 %</b>	<b>130</b>	<b>100 %</b>

Pour cette deuxième année d'application des dispositions nouvelles, 94 % des sociétés (contre 89 % en 1999) ont publié leur communiqué annuel dans le délai réglementaire de trois mois.

## 1.2. Délais moyens de publication

Les délais moyens, exprimés en jours calendrier, pour les périodes sous revue, se présentent comme suit :

<i>Tableau 2</i>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
Bel 20	76 j	75 j
Terme	74 j	74 j
Comptant	83 j	83 j
Ensemble des sociétés	79 j	79 j

Les délais moyens de publication sont identiques pour les deux années passées sous revue.

## 2. Vérification des données comptables par le commissaire-reviseur

Les communiqués ont été classés en trois catégories suivant qu'ils indiquent ou non que les chiffres ont été vérifiés par le commissaire-reviseur.

<i>Tableau 3</i>	<b>1999</b> (situation au 30 avril)		<b>2000</b> (situation au 31 mai)	
	<b>Nbre</b>	<b>%</b>	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
Mention que les chiffres sont vérifiés	87	76 %	115	88 %
Mention que les chiffres ne sont pas vérifiés	23	21 %	8	6 %
Pas de mention	4	3 %	7	6 %
<b>Total</b>	114	100 %	130	100 %

On retiendra surtout que le pourcentage de sociétés qui déclarent des données comptables vérifiées par le commissaire-reviseur passe de 76 % à 88 %.

En ce qui concerne l'obligation de mentionner si cet audit a fait l'objet de réserves ou non, 78 sociétés, soit 90 % des sociétés déclarant avoir fait contrôler leurs chiffres, avaient mentionné un audit sans réserve en **1999** et une société avait mentionné un audit avec réserve. Huit sociétés, soit 9 %, ne mentionnaient rien.

La diversité importante des mentions utilisées dans les communiqués publiés en 1999 en ce qui concerne l'existence ou non de réserves a conduit le Conseil de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises (IRE) à émettre le 7 janvier 2000 un avis relatif au rôle du commissaire-reviseur face aux communiqués semestriels et annuels des sociétés cotées en bourse. Cet avis précisait notamment les mentions à reprendre dans les communiqués sur les résultats annuels dans les différentes hypothèses possibles d'avancement des travaux de vérification.

Le tableau 4 ci-après distingue les communiqués (115 sur le total de 130) dont les chiffres ont été vérifiés par le commissaire-reviseur et ce, suivant la classification préconisée par l'IRE.

Tableau 4

	2000	
	Nbre	%
Chiffres audités avec réserves (audit totalement terminé) <sup>2</sup>	0	0 %
Chiffres audités sans réserves (audit totalement terminé) <sup>3</sup>	58	50 %
Audit "substantially completed"	53	46 %
Aucune mention sur des réserves ou corrections significatives	4	4 %

On constate que, pour près de la moitié des communiqués mentionnant que les chiffres ont fait l'objet d'un audit, les travaux de révision n'étaient pas entièrement terminés au moment de la publication de sorte que le commissaire-reviseur n'était pas en mesure de conclure sur le caractère fidèle des informations publiées.

### 3. Contenu chiffré

On notera tout d'abord que le contenu chiffré a été présenté sous forme de tableau dans l'ensemble des communiqués publiés cette année, contre 98 % en 1999.

#### 3.1. Données comptables sur les résultats

Les tableaux 5 et 6 ci-après résultent d'une analyse plus détaillée du contenu des communiqués annuels selon les grands agrégats comptables.

<sup>2</sup> Couvre les cas d'audit terminés, rapports signés ou non.

<sup>3</sup> Couvre les cas d'audit terminés, rapports signés ou non.

La modification de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 a introduit l'obligation de publier un contenu minimum en ce qui concerne les données comptables (les sept données reprises dans le tableau n° 5 ci-après). Certaines données ne sont toutefois pas adaptées à l'activité spécifique de certaines sociétés (banques, cas particuliers, ..). En outre, un certain nombre de sociétés à portefeuille utilisent le schéma optionnel<sup>4</sup>. Pour rappel, dans une circulaire de décembre 1999, la Commission bancaire et financière a préconisé un schéma pour les communiqués de ces sociétés.

L'analyse des données comptables a dès lors été faite selon le schéma utilisé .

A. Données comptables publiées par les sociétés utilisant le schéma général des comptes<sup>5</sup>

	<b>2000</b> (situation au 31 mai)	
	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
Chiffre d'affaires ou équivalent	96	99 %
Résultat d'exploitation	91	94 %
Résultat financier	90	93 %
Résultat courant	90	93 %
Résultat exceptionnel	93	96 %
Résultat avant impôts	94	97 %
Résultat après impôts	97	100 %

Seul le résultat après impôts a été mentionné par l'ensemble des sociétés utilisant le schéma général de comptes. On retrouve les autres données obligatoires dans la toute grande majorité des communiqués sous revue.

<sup>4</sup> Schéma de compte de résultat optionnel de l'arrêté royal du 1er septembre 1986 relatif aux comptes annuels et consolidés des sociétés à portefeuille.

<sup>5</sup> A l'exception des banques et autres cas particuliers (au nombre de 7).

B. Données comptables publiées par les sociétés utilisant le schéma optionnel<sup>6</sup>

*Tableau 6*

	<b>2000</b> (situation au 31 mai)	
	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
Résultat financier récurrent	23	88 %
Autre résultat récurrent	23	88 %
Résultat en capital	23	88 %
Quote-part nette dans le résultat des sociétés mises en équivalence	17	65 %
Résultat exceptionnel	22	85 %
Résultat avant impôts	25	96 %
Résultat après impôts	26	100 %

Comme pour les sociétés utilisant le schéma général, seul le résultat après impôts a été mentionné par l'ensemble des sociétés utilisant le schéma optionnel.

3.2. Données extra-comptables

Au-delà des données comptables obligatoires, certaines sociétés fournissent des données extra-comptables utiles pour l'information des investisseurs :

*Tableau 7*

	<b>1999</b> (situation au 30 avril)		<b>2000</b> (situation au 31 mai)	
	<b>Nbre</b>	<b>%</b>	<b>Nbre</b>	<b>%</b>
Données par action	58	51 %	78	60 %
Données sectorielles ou géogr.	32	28 %	57	44 %
Perspectives	78	68 %	99	76 %
Dividende	94	82 %	110	85 %

<sup>6</sup> Ces sociétés sont au nombre 26.

Il ressort du tableau ci-dessus que les émetteurs ont fourni un effort en ce qui concerne la communication de perspectives, de données sectorielles et/ou géographiques et, dans une moindre mesure, de données par action.

#### 4. Informations diverses

A titre d'information, nous avons également relevé que des informations ont été données à propos des points suivants :

Tableau 8

	1999		2000	
	Nbre	%	Nbre	%
Chiffres exprimés en €	79	69 %	102	78 %
Adresse internet de la société	29	25 %	38	29 %

#### Données relatives au nouveau marché

Huit des neuf sociétés cotées au nouveau marché ont publié un communiqué annuel<sup>7</sup>.

Le délai moyen de publication pour ces huit communiqués a été de 84 jours (contre 89 en 1999).

Sept des huit sociétés ont fait contrôler leurs chiffres par le commissaire-reviseur.

<sup>7</sup> Une société, introduite en bourse en avril 2000, reprend ses résultats annuels dans le prospectus.

Etudes et documents : n° 13

Annexe

### Tableaux chronologiques des publications

#### 1. Sociétés inscrites au premier marché clôturant leur exercice le 31 décembre

Nom société	Résultats annuels 1999 : date de publication
Telindus Group	29 janvier 2000
Monceau-Zolder	4 février 2000
Brantano	15 février 2000
Ibel	16 février 2000
Mosane	17 février 2000
Texaf	17 février 2000
Bmt	19 février 2000
Cobepa	19 février 2000
Creyf's Interim	25 février 2000
D'Ieteren	25 février 2000
Mobistar	25 février 2000
Distrigaz	26 février 2000
Ion Beam Application	2 mars 2000
Photo Hall	2 mars 2000
Glaverbel	3 mars 2000
Systemat	3 mars 2000
Electrabel	4 mars 2000
EVS Broadcast	4 mars 2000
Quick	4 mars 2000
Real Software	4 mars 2000
Barco	9 mars 2000
Sipef	9 mars 2000
Bekaert	10 mars 2000
Immobel	10 mars 2000
Tessengerlo	10 mars 2000
Belgacom	11 mars 2000
Engrais Rosier	11 mars 2000
Prominter	14 mars 2000
Remi Claeys Aluminium	14 mars 2000
Dexia	15 mars 2000
Electrafina	15 mars 2000
GBL	15 mars 2000
LSG (anc. Ippo-Ilg)	15 mars 2000 <sup>1</sup>
Punch	15 mars 2000
Unies de Porphyre	15 mars 2000
Union Minière	15 mars 2000
Van de Velde	15 mars 2000
Belgolaise	16 mars 2000
CNP	16 mars 2000 <sup>2</sup>
Duvel Moortgat	16 mars 2000
Omega Pharma	16 mars 2000
Sait RadioHolland	16 mars 2000
Tractebel	16 mars 2000

<sup>1</sup> Communiqué portant sur un exercice de 17 mois. Un premier communiqué sur les 12 mois se terminant le 31/07/1999 a été publié le 13/10/1999.

<sup>2</sup> Comptes consolidés restreints publiés le 11/02/2000.



Nom société	Résultats annuels 1999 : date de publication
CFE	17 mars 2000
Corona Lotus	17 mars 2000
Deceuninck	17 mars 2000
Delhaize	17 mars 2000 <sup>3</sup>
KBC	17 mars 2000
Ontex	17 mars 2000
Recticel	17 mars 2000
Spector	17 mars 2000
Ackermans & van Haaren	18 mars 2000
Berginvest	18 mars 2000
Afrifina	21 mars 2000
Roularta	21 mars 2000
Bois Sauvage	22 mars 2000
Carestel	22 mars 2000
Floridienne	22 mars 2000
Ford Belgium	22 mars 2000
Sidro	22 mars 2000
Surongo	22 mars 2000
Atenor	23 mars 2000
Brederode	23 mars 2000
CBR	23 mars 2000
Cimescaut	23 mars 2000
Ter Beke	23 mars 2000
CoBrHa	24 mars 2000
Henex	24 mars 2000
PCB	24 mars 2000
Solvay	24 mars 2000 <sup>4</sup>
Spadel	24 mars 2000
Anderlues	25 mars 2000
Econocom Group	25 mars 2000 <sup>5</sup>
Financière de Tubize	25 mars 2000
Financière d'Obourg	25 mars 2000
Fortis (B)	25 mars 2000
Moury Construct	25 mars 2000
VPK Packaging Group	25 mars 2000
Bureau Van Dijk	28 mars 2000
CMB	28 mars 2000
Finoutremer	28 mars 2000
IRIS	28 mars 2000
SBB	28 mars 2000
Agfa Gevaert	29 mars 2000
Agridec	29 mars 2000
Auximines	29 mars 2000
Belgo-Katanga	29 mars 2000
Deficom Group	29 mars 2000
Gevaert	29 mars 2000 <sup>6</sup>
Pinguin	29 mars 2000
Almanij	30 mars 2000
Fountain	30 mars 2000

<sup>3</sup> Communiqué préliminaire publié le 08/01/2000.

<sup>4</sup> Résultats préliminaires publiés le 10/02/2000.

<sup>5</sup> Résultats provisoires publiés le 19/02/2000.

<sup>6</sup> Résultats provisoires publiés le 03/03/2000.

Nom société	Résultats annuels 1999 : date de publication
Kinepolis	30 mars 2000
Koramic	30 mars 2000
Mitiska	30 mars 2000
Sioen Industries	30 mars 2000
Solvac	30 mars 2000
UCO Textiles	30 mars 2000 <sup>7</sup>
Beluga	31 mars 2000
Campine	31 mars 2000
Catala	31 mars 2000
City Hotels	31 mars 2000
De Beukelaar	31 mars 2000
Electrorail	31 mars 2000
Gimv	31 mars 2000 <sup>8</sup>
Hamon	31 mars 2000
Mecaniver	31 mars 2000
Miko	31 mars 2000
Nord-Sumatra	31 mars 2000
Sabca	31 mars 2000
Sapac	31 mars 2000
Socfin	31 mars 2000
Ariane II	1 avril 2000 <sup>9</sup>
Picanol	1 avril 2000
Sofina	1 avril 2000
UCB	6 avril 2000 <sup>10</sup>
Accentis	11 avril 2000
Trustcapital Partners	15 avril 2000
Crédit Professionnel	4 mai 2000
Petrofina	16 mai 2000 <sup>11</sup>

## 2. Sociétés inscrites au premier marché ne clôturant pas leur exercice le 31 décembre

Nom société	Clôture exercice	Résultats annuels 1999 : date de publication
Imperial Invest	30/06	31 août 1999
Neuhaus	30/06	4 septembre 1999
Resilux	30/06	16 septembre 1999
Glaces de Charleroi	30/09	6 novembre 1999
Glaces de Moustier	31/10	30 novembre 1999
Associated Weavers	30/11	29 janvier 2000
GIB	31/01	28 avril 2000
SCF	29/02	25 mai 2000
Dolmen Computer Applications	31/03	28 juin 2000
Colruyt	31/03	30 juin 2000

<sup>7</sup> Résultats provisoires publiés le 15/02/2000.

<sup>8</sup> Chiffres sur la consolidation partielle publiés le 25/02/2000.

<sup>9</sup> Communiqué correctif publié le 05/04/2000.

<sup>10</sup> Résultats provisoires publiés le 05/02/2000.

<sup>11</sup> Premier communiqué publié le 30/03/2000.

### 3. Sociétés inscrites au nouveau marché

Nom société	Clôture exercice	Résultats annuels 1999 : date de publication
Bluegate	30/9	16 novembre 1999
Parc Paradisio	31/10	29 janvier 2000
Fidelity Net Marketing	31/12	22 mars 2000
Ibt	31/12	30 mars 2000
Fardis	31/12	31 mars 2000
Link Software	31/12	31 mars 2000
Thema Vision	31/12	31 mars 2000
VMS - Keytrade	31/12	31 mars 2000

- oOo -

### Etudes publiées

1. Les communiqués semestriels 1997 des sociétés cotées au premier marché et au Nouveau Marché (décembre 1997)
2. Le tableau de flux de trésorerie ou de financement : un examen comparatif de l'information donnée par les entreprises cotées à terme (février 1998)
3. La publication de données spécifiquement destinées aux investisseurs par les sociétés cotées au marché à terme (mars 1998)
4. Les communiqués relatifs aux résultats annuels 1997 des sociétés cotées au premier marché et au Nouveau Marché (mai 1998)
5. Etude comparative sur les informations publiées par les sociétés cotées belges en matière de "corporate governance" (octobre 1998)
6. Les communiqués semestriels 1998 des sociétés cotées au premier marché et au Nouveau Marché (décembre 1998)
7. Quelle transparence pour le portefeuille-titres (janvier 1999)
8. Les communiqués relatifs aux résultats annuels 1998 des sociétés cotées au premier marché et au Nouveau Marché (mai 1999)
9. Règles d'évaluation (juillet 1999)
10. Etude comparative sur les informations publiées par les sociétés cotées belges en matière de "corporate governance" dans les rapports annuels 1998 (novembre 1999)
11. La publication de données spécialement destinées aux investisseurs par les sociétés belges cotées au premier marché (décembre 1999)
12. Les communiqués semestriels 1999 des sociétés cotées au premier marché et au Nouveau Marché (décembre 1999)

Des exemplaires supplémentaires des études publiées, disponibles dans les deux langues nationales, peuvent être obtenus par écrit ou par fax auprès du Service Documentation de la CBF (Mme G. Malcorps) au prix de BEF 150 par étude (+ BEF 100 de frais de port).

Ces textes sont également disponibles sur le site de la Commission (adresse : <http://www.cbf.be>).

CBF / DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS  
AVENUE LOUISE 99  
1050 BRUXELLES  
FAX : 02/535.23.23

---